

DEMANDE DE SUBVENTION SÉJOUR OU SORTIE SCOLAIRE POUR LES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

Marne
LE DÉPARTEMENT



Pôle Jeunesse, Culture
et Sport

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<input type="checkbox"/> unique	<input type="checkbox"/> mutualisé
Date de CP	Année scolaire

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Ce dossier est valable pour les séjours scolaires dans la Marne, les séjours en France en lien avec l'histoire, la mémoire et la citoyenneté, les séjours à l'étranger et les appariements mais aussi pour les sorties d'une journée dans la Marne ou hors Marne toujours en lien avec l'histoire, la mémoire et la citoyenneté.

Attention : Pour les séjours ou sorties organisés en commun avec plusieurs établissements, chaque établissement demandeur doit remplir un dossier.

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- Budget prévisionnel
- Actes du conseil d'administration
- Factures de transporteur ou facture détaillée de l'organisme de voyage indiquant le coût du transport sans l'hébergement et les visites
- Attestation du centre d'accueil pour les séjours dans la Marne
- Le projet pédagogique pour les séjours en France et les sorties d'une journée

Ce document dûment complété doit être adressé **au SERVICE DES COLLÈGES**

2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex - courriel : col@marne.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

/ SÉJOUR

Séjour avec nuitée(s) : à l'étranger en France dans la Marne

Séjour d'une journée : hors Marne dans la Marne

Lieu (*Pays et commune*) :

Dates : du au

Organisation du séjour : Un seul collège Plusieurs établissements

/ ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

.....

Nom de l'enseignant responsable du projet :

/ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SÉJOUR

Classes : Effectifs des élèves participants :

Nombre de nuitées :

Organisme de voyage ou centre d'accueil du séjour :

Montant des frais de transport :

Montant de la subvention sollicitée :

Fait à, le

Signature du chef d'établissement et cachet obligatoire

/ ANNEXE 1 - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR LES SÉJOURS ORGANISÉS PAR PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS

Établissements porteurs du projet :

Nom de l'enseignant coordinateur :

Établissement de rattachement de l'enseignant coordinateur :

Établissements participants	Nombre d'élèves
TOTAL	

/ BILAN FINANCIER

Dépenses		Recettes	
Transport	€	Participation des familles	€
Hébergement	€	(par enfant €)	
Excursions, visites	€	Subventions collectivités	
Frais divers :		• Commune	€
•	€	• Département	€
•	€	• Conseil régional	€
•	€	• État	€
•	€	• autres	
•	€	•	€
•	€	•	€
•	€	•	€
•	€	•	€
•	€	•	€
		Précisez si plusieurs établissements concourent au financement du transport et quelle est la participation de chacun :	
		•	€
		•	€
		•	€
		•	€
		•	€
		Autres recettes	
		•	€
		•	€
		•	€
		•	€
		•	€
TOTAL	€	TOTAL	€

/ CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Nom du collègue :

Lieu du séjour :

Dates du séjour : du au

Date de CP :

Montant sollicité :

Montant attribué :

N° dossier e-subvention :

AR Notification de CP Notification de paiement

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1e du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*).

Ces subventions sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande de subvention ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (Pôle Jeunesse, Culture et Sport / Service des Collèges) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service Numérique du Département ;
- le Service des Finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées au représentant légal de la structure ayant formulé la demande de subvention.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à dpo@marne.fr. Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr*).

Enfin, en application du Décret n°2017-779 du 5 mai 2017, le Département de la Marne doit diffuser, sous forme électronique, les données essentielles des conventions de subvention qu'il a conclues avec tout organisme.

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (« *Règlement Général sur la Protection des Données* » ou « *RGPD* »).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*).
- Décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention.